



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

GREEN CLIMATE FUND



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AUTORITÉ NATIONALE DÉSIGNÉE

FONDS VERT CLIMAT PROGRAMME-PAYS DU TOGO

VERSION ABRÉGÉE

AVRIL 2018



Centre de Suivi Ecologique

NOTE LIMINAIRE

Cette version résumée du Programme-pays a été rédigée à l'intention des décideurs qui pourront toujours référer à la version complète du document pour obtenir l'information détaillée dont ils pourraient avoir besoin. Cette version ne retient que les éléments les plus fondamentaux de la démarche qui a conduit à l'élaboration de la stratégie globale d'intervention qui définit le Programme-pays du Togo en matière de lutte contre les changements climatiques, tant en termes d'adaptation que d'atténuation.

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES

1.	Introduction	1
2.	Assises de la démarche générale empruntée pour l'élaboration du Programme-pays	1
3.	Profil climatique du pays	3
4.	Problématiques engendrées par les changements climatiques	5
5.	Enjeux reconnus de l'adaptation et de l'atténuation	9
6.	Engagements du pays	9
6.1	Réponse politique programmatique et stratégique	9
6.2	Réponse institutionnelle	12
6.3	Partenaires techniques et financiers	13
7.	Stratégie d'intervention du Programme-pays	16
7.1	Horizon et tranches de programmation	17
7.2	Initiatives prioritaires	17
8.	Portefeuille initial du pays	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Divisions administratives du Togo	1
Figure 2	Démarche générale empruntée pour l'élaboration du Programme-pays	3
Figure 3	Évolution du phénomène de réchauffement dans les différentes zones climatiques du Togo	4

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Récapitulatif des scénarios de température et des précipitations selon les horizons et les profils de concentration des GES	5
Tableau 2	Problématiques fondamentales d'adaptation aux changements climatiques au Togo	6
Tableau 3	Évolution des émissions de CO ₂ directs et pourcentage par secteur en 2005 et 2015	8
Tableau 4	Sources principales d'émissions de CO ₂ au cours de l'année de référence 2013	8
Tableau 5	Résumé de la CDN du Togo	11
Tableau 6	Rapport avec les Entités accréditées et autres partenaires pertinents dans le pays	15
Tableau 7	Sommaire des données relatives au portefeuille initial	19

ANNEXE

Structure du Programme-pays

SIGLES ET ACRONYMES

ACC	Adaptation aux changements climatiques
ADAPT	Adaptation de la production agricole aux changements climatiques
AFD	Agence française de développement
AfDB/BAD	<i>African Development Bank</i> / Banque Africaine de Développement
AF	<i>Adaptation Fund</i>
AFHON	Actions en Faveur de l'Homme et de la Nature
AGERROUTE	Agence des Routes
AMCC	Alliance mondiale contre les changements climatiques
AND	Autorité nationale désignée
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
APD	Aide Publiques au Développement
ARSE	Autorité de Réglementation du Secteur de l'Électricité
BAU	<i>Business As Usual</i> (projections)
BADEA	Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
BID	Banque islamique de développement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CC	Changements climatiques
CCAC	<i>Climate Clean Air Coalition</i>
CCIT	Chambre de commerce et d'industrie du Togo
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNCC	Comité national sur les changements climatiques
CNDD	Commission nationale du développement durable
CNP	Conseil National du Patronat
CPDN	Contribution Prévues Déterminées au Niveau National
DE	Direction de l'Environnement
DEP	Direction des Études et de la Planification
DGE	Direction Générale de l'Énergie
DGMN	Direction Générale de la Météorologie Nationale
DGTP	Direction Générale des Travaux Publics
DPPD	Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses
DPPSE	Direction des Politiques, de la Planification et du Suivi-Évaluation
DRF	Direction des Ressources Forestières
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EBT/TNA	Évaluation des besoins technologiques / <i>Technical Needs Assessment</i>
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs
ESA	École Supérieure d'Agronomie
ESMS	<i>Environmental and Social Management System</i>
ESS	<i>Environmental and Social System</i>
FCFA	Francs de la Communauté Financière d'Afrique
FED	Fonds européen de développement
FEDA/SEFA	Fonds des énergies durables pour l'Afrique / <i>Sustainable Energy Fund for Africa</i>
FEM/GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial / <i>Global Environment Facility</i>
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIC	Fonds d'investissement climatique (Banque mondiale)
FMI	Fond monétaire international
FNDF	Fonds National du Développement Forestier
FNE	Fonds National pour l'Environnement

FOA	Organisation Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture / <i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>
FVC / GCF	Fonds Vert pour le Climat / <i>Green Climate Fund</i>
GAFSP	<i>Global Agriculture and Food Program</i>
GEEREF	<i>Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund</i>
GEEREF – Next	<i>Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund</i>
GEF	<i>Global Environment Facility (FEM)</i>
GES / GHG	Gaz à Effet de Serre / <i>Green House Gas</i>
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale)
IDA	Association internationale pour le développement
INDC	<i>Intended Nationally Determined Contributions</i>
IRED	Initiative Régionale pour l'Énergie Durable
INSEED	Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
JICA	<i>Japan International Cooperation Agency</i>
JVE	Jeunes Volontaires pour l'Environnement
MAECIA	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine
MAEH	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique
MICROSOL	Micro-centrale solaire pour l'électrification rurale
MCIPSPT	Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MES	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MME	Ministère des Mines et de l'Énergie
MPD	Ministère de la Planification et du Développement
MRV	Mesure-Reportage-Vérification
MSPS	Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
MTI	Ministère du Tourisme et de l'Industrie
MUHCV	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie
NAMA	<i>Nationally Appropriate Mitigation Actions</i>
NAP/PNA	<i>National Adaptation Plan / Plan National d'Adaptation</i>
NCS	<i>National Communication Strategy</i>
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NESP	Note des Éléments Stratégiques Prioritaires
ODD	Objectifs de développement durable
ODEF	Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
OMD	Objectifs de Millénaire pour le Développement
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPED	Organisation pour l'Environnement et le Développement Durable
PADAT	Projet d'appui au Développement agricole du Togo
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PAL	Port autonome de Lomé
PANA	Plan d'action national pour l'adaptation
PANER	Plan d'Action National des Énergies Renouvelables
PANGDRMC	Plan d'Action National pour la Gestion Durable des Ressources Marines et Côtières
PANGIRE	Plan d'actions national de Gestion intégrée des Ressources naturelles
PANSEA	Plan d'action national pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PAT	Plan d'action technologique

PATA-Oti	Projet d'aménagement des Terres agricoles de la plaine de l'Oti
PCA	Principaux contaminants atmosphériques
PFC	Partenariat pour le carbone forestier
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PGICT	Projet de Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissements publics
PMA	Pays les moins avancés
PMETPER	Programme de Maîtrise des Énergies traditionnelles et de Promotion des Énergies renouvelables au Togo
PNACC	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNAEREE	Plan National d'Action pour l'Énergie Renouvelable et l'Efficiace Énergétique
PNDMA	Politique Nationale en Matière d'Agriculture
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PNGE	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNIERN	Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PNLEC	Programme national de Lutte contre l'Érosion côtière
PNPER	Projet national de Promotion de l'Entreprenariat rural
PNR	Programme national de Reboisement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPAAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
Ppte	Pays pauvres très endettés
PRCNDGE	Projet de Renforcement des Capacités Nationales et Décentralisée de Gestion de l'Environnement et des Ressources Forestières
PRCNDGE	Projet de Renforcement des Capacités Nationales et Décentralisées de Gestion de l'Environnement et des Ressources Forestières
PSSSEET	Plan stratégique du sous-secteur de l'Énergie électrique au Togo
PSTSAT	Plan Stratégique pour la Transformation de l'Agriculture au Togo
PTF	Partenaires techniques et financiers
REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
REPER	Réseau des Professionnels des Énergies Renouvelables
SABER	Société Africaine des Biocarburants et des Énergies Renouvelables
SAM	Sans Aucune Mesure (projections)
SAZOF	Société d'Administration de la Zone Franche
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité
TAP / CTE	<i>Technical Advisory Panel</i> / Comité Technique d'Évaluation
TCNCC	Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques
UCT	Union des Communes du Togo
UE	Union européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> / Programme d'assistance technique américain
WACA	<i>West African Coastal Areas</i>
WASCAL	<i>West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use</i>
ZAAP	Zones d'aménagement agricole planifiées

1. Introduction

Le Togo est un petit pays d'Afrique Occidentale. Son territoire, étroit, ne s'étend que sur 56 600 km². Il s'appuie, au sud, sur l'océan Atlantique, mais sa côte ne fait guère plus de 50 km. Il s'étire toutefois vers le nord sur plus de 600 km. Il est limité au nord, par le Burkina Faso, à l'est, par le Bénin et à l'ouest, par le Ghana. Sa capitale, Lomé, est située au Sud du pays sur la côte du Golfe de Guinée.

Le pays est divisé en cinq régions administratives : Maritime, Plateaux, Centrale, Kara, Savanes ; subdivisées en 39 préfectures.

L'économie du Togo dépend fortement des ressources naturelles. Le secteur primaire contribue ainsi pour 40,7% du produit intérieur brut (PIB) et emploie 75% de la population active. Le secteur secondaire repose essentiellement, pour sa part, sur l'industrie extractive et est responsable de 18,7% du PIB. Cela limite la part du secteur tertiaire à 40,6%. Le Togo compte parmi les pays moins avancés (PMA). Sa croissance et son développement sont largement tributaires de l'aide internationale et sont aussi très vulnérables aux effets négatifs des externalités, qu'elles soient économiques, techniques ou climatiques.

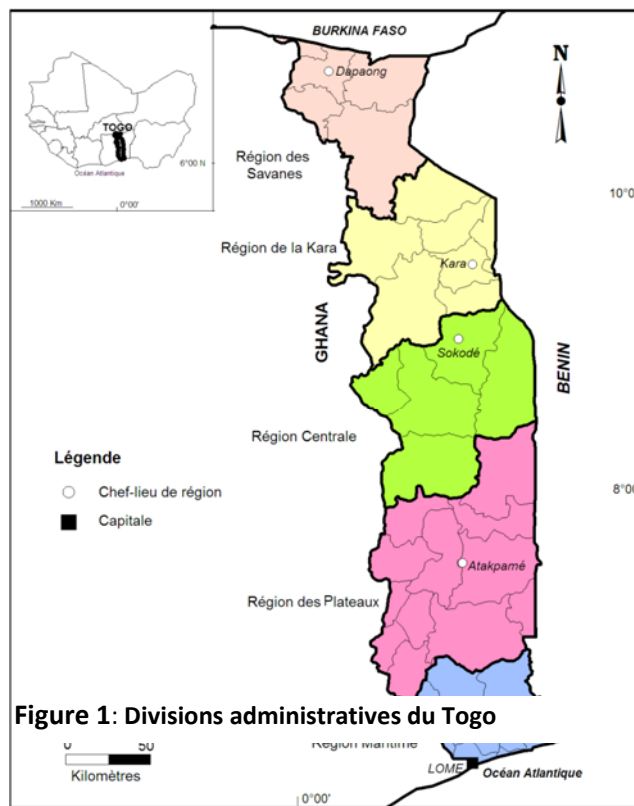


Figure 1: Divisions administratives du Togo

2. Assises de la démarche générale empruntée pour l'élaboration du Programme-pays

Compte tenu de la dépendance de son économie à l'exploitation des ressources naturelles, le Togo est conscient de sa vulnérabilité face aux effets des changements climatiques. Le pays est résolument engagé depuis longtemps déjà sur la voie du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques. Le Togo a ratifié ainsi la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1995 et présenté sa première Communication nationale en 2001. Il a par la suite adhéré au Protocole de Kyoto en 2004 et préparé, en 2005, sa Stratégie nationale pour la mise en œuvre de la CCNUCC. Cette Stratégie nationale a été mise à jour en 2010. Le pays soumettait, un an plus tôt, en 2009, son Plan d'action national d'adaptation (PANA). Sa seconde Communication nationale a été présentée en septembre 2011, suivie, en 2015 par une troisième Communication nationale, soumise à Paris, à l'occasion de la COP 21. Parallèlement à cette troisième Communication nationale, le pays a aussi préparé sa Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN/INDC)¹, également déposée à cette occasion. Le Togo a ratifié, le 28 juin 2017, l'Accord de Paris, et, dans sa décision, a notifié qu'il ne souhaitait pas modifier sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) qui est devenue, dès lors, sa Contribution Déterminée au Niveau National (CDN).

¹ Préparée avec l'appui de la Coopération française.

D'autres initiatives de planification stratégique ont par ailleurs été élaborées et méritent d'être rappelées ici. D'abord, la formulation d'un Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC) faite en référence aux directives du Groupe d'experts des Pays les moins avancés (PMA) afin de prévenir et limiter les conséquences négatives des changements climatiques sur le développement à moyen et à long termes², et plus récemment, le Programme national d'investissement pour l'Environnement et les Ressources naturelles (PNIERN) 2011-2015, dont le Second cadre d'investissement stratégique est en cours de développement. On peut référer aussi aux efforts déjà engagés pour élaborer la Stratégie REDD+ et celle des Transports à faible émissions de GES et à économie de carburant. On ne peut oublier, non plus, dans le cadre du Programme d'appui préparatoire à l'accès au Fonds Vert Climat (FVC), la préparation du Programme-pays (PP) destiné à orienter, encadrer, structurer et prioriser les investissements à consentir en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques dans le pays et d'atténuation globale de ce phénomène³, et qui fait l'objet du présent document.

C'est sur la base des acquis de cette expérience et de ces engagements passés qu'a été élaboré le Programme-pays. L'approche adoptée pour son élaboration marque toutefois une pause par rapport à la façon de faire habituelle. L'approche sera désormais **globale** et **systémique** plutôt que sectorielle. Elle aborde la prise en compte des problématiques climatiques pour ce qu'elles sont effectivement : des problématiques environnementales. La perspective devient alors, elle aussi, globale et systémique. Cela permet d'organiser la lutte aux changements climatiques en fonction d'un seul programme composé d'interventions dictées par les réponses à apporter aux différents enjeux environnementaux induits par ces changements. La cohérence interne de la démarche et de l'ensemble des interventions n'en sera que plus grande, de même que le niveau d'efficacité et d'efficience par rapport à l'objectif global poursuivi, et par rapport aux résultats escomptés.

La figure 2 qui suit illustre cette démarche qui marque aussi un changement de paradigme dans la façon plus courante d'aborder la lutte aux changements climatiques, en plaçant les problématiques environnementales au cœur de l'action, indépendamment des secteurs concernés par les réponses à apporter. C'est ainsi, par exemple, que la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des écosystèmes naturels et productifs devient l'objet de l'intervention, peu importe que les écosystèmes en question supportent des activités agricoles, forestières, halieutiques, touristiques ou autres, ou qu'ils doivent faire l'objet de protection, préservation ou conservation. C'est ainsi aussi, que certains milieux de vie mériteront d'être protégés, non pas parce qu'ils sont sous la gouverne d'une entité administrative quelconque ou accueillent des activités relevant d'une autorité particulière, mais bien parce qu'ils permettent à des communautés d'évoluer et de participer à la vie économique, sociale et culturelle du pays et que certains phénomènes climatiques menacent les équilibres établis et la sécurité de ces communautés.

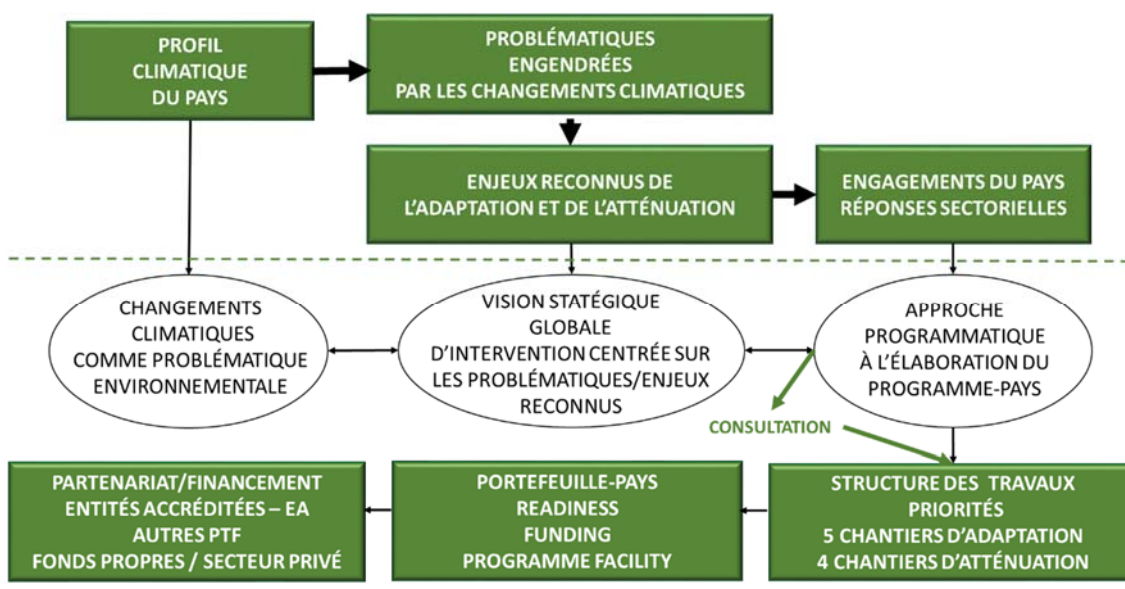
Cette approche permet encore de distinguer globalement et clairement entre les dimensions « adaptation » et « atténuation » du programme, chacune poursuivant des objectifs qui lui sont propres et devant produire des résultats qui lui sont propres.

² Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC) du Togo. Novembre 2016. Préparé selon une approche participative avec l'appui de la Coopération allemande à travers la GIZ.

³ Élaboré dans le cadre du Programme d'appui préparatoire à l'accès au Fonds Vert Climat (*Readiness Support*) avec l'appui du Centre de suivi écologique (CSE) de Dakar comme Entité accréditée du Fonds Vert Climat.

Figure 2

Démarche générale empruntée pour l'élaboration du Programme-pays



La **moitié supérieure** de cette illustration expose l'approche généralement suivie dans la préparation des Communications nationales, des CPDN (Contribution prévue déterminée au niveau national) et des Programmes-pays présentés au Fonds (FVC). (1) On dresse d'abord le profil du pays au regard du climat qui le caractérise et des changements anticipés (ce profil s'étend, dans les faits, à ce qui caractérise les conditions et les orientations de son développement); (2) on reconnaît ensuite les effets prévisibles ou possibles de ces changements sur les milieux naturel (écosystèmes et ressources) et humain (activités économiques, milieu de vie, sécurité), et (3) on définit et présente la réponse du pays (ses engagements) à la menace que représentent ces effets sur les secteurs de l'économie les plus directement visés, et sur certains espaces du patrimoine national ou certaines communautés plus spécifiquement vulnérables. C'est une démarche en trois temps. Dans les pays les moins développés (PMD), la réponse la plus immédiate rejoint naturellement les problématiques de **vulnérabilité et d'adaptation**, mais la contribution du Togo à **l'effort global d'atténuation** du réchauffement climatique se veut particulièrement ambitieuse comme on le sait, ce qui exigera un engagement et un niveau d'effort exemplaires à ce chapitre.

La **moitié inférieure** de cette illustration marque une évolution dans l'approche habituelle et la nature de la réponse à offrir à la menace que font peser les changements climatiques sur le territoire national, les ressources qu'il recèle, les activités économiques qu'on y exerce, et la sécurité des communautés qui y évoluent. Ce changement commence par la reconnaissance d'un *précepte* dans la démarche: **les changements climatiques définissent une problématique environnementale**. Cela change profondément la perspective habituellement adoptée, mais ne change en rien la réalité observée. On se rappellera ici qu'il est reconnu depuis longtemps déjà que l'analyse environnementale et la gestion de l'environnement commandent une **approche globale ou holistique, systémique et transversale** à la prise en compte de la réalité.

En tenant compte de ce précepte, la réponse à apporter aux diverses problématiques induites par les changements climatiques au Togo sera donc *globale, systémique et transversale*. Le cumul des réponses sectorielles, habituellement offertes, crée certes l'illusion d'une réponse globale, mais la vision qui sous-tend chacune de ces réponses sectorielles est forcément teintée de préoccupations propres à chacun des secteurs dont la gouvernance répond d'abord à des

objectifs qui leur sont propres individuellement. On peut donc considérer qu'un « portefeuille de projets » établi sur cette base ne constitue pas nécessairement un véritable « programme » au sens plus académique et opérationnel du terme. En abordant la problématique des changements climatiques de façon autonome, pour ce qu'elle est en soi, c.à.d., *une problématique environnementale*, on ouvre des possibilités plus larges, plus variées, plus cohérentes et porteuses de changement et de résultats significatifs durables (en termes de développement, en termes d'adaptation et en termes d'atténuation).

Le meilleur véhicule pour répondre à l'ensemble des problématiques environnementales générales (*politiques, économiques*), institutionnelles (*gouvernance, planification, opérationnalisation*), sectorielles (*gestion des ressources et de l'espace, circulation des biens et personnes*), et communautaires (*espace de vie, patrimoine culturel, sécurité*), c'est le « programme-cadre » parce qu'il permet de rassembler sous une même bannière un ensemble parfaitement cohérent d'interventions dont le cumul, la juxtaposition et la synergie contribuent à l'atteinte d'un objectif global et d'objectifs intermédiaires, de même qu'à la production de résultats globaux et intermédiaires, à partir d'une vision partagée, et qui définissent une stratégie globale de développement, d'adaptation et d'atténuation, comme celle que propose le présent Programme-pays. L'approche programmatique a donc été adoptée pour l'élaboration du Programme-pays, afin de tirer profit de tous ces avantages.

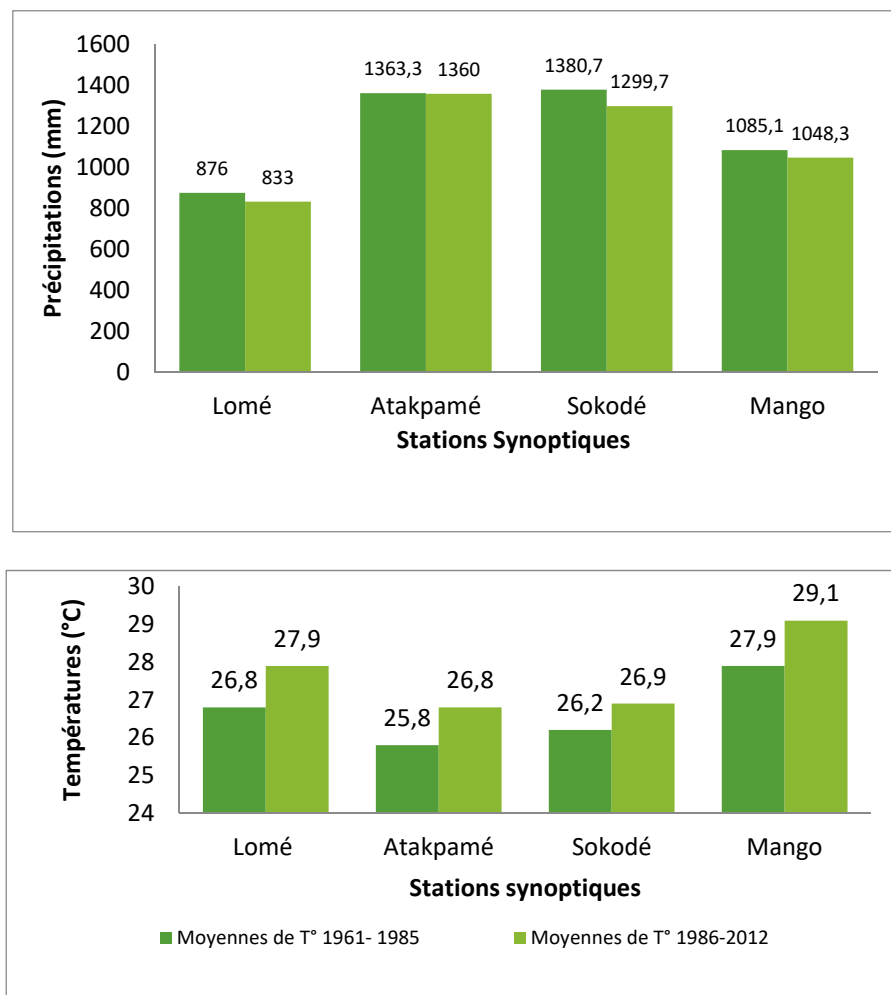
Le programme ainsi élaboré propose une « structure des travaux » qui définit une « stratégie d'intervention » qui repose elle-même sur les réponses à fournir aux « problématiques et aux enjeux déjà reconnus » de l'adaptation et de l'atténuation, selon des choix logiques ou stratégiques qui constituent les priorités à respecter. Cette approche a permis de reconnaître **5 chantiers** pour répondre aux enjeux de l'adaptation, et **4 chantiers** pour répondre à ceux de l'atténuation. Ils seront présentés plus loin. C'est ce qu'on appelle les activités de premier niveau qui sont en fait les sous-programmes du programme général ou global. Ces chantiers proposent une multitude d'activités ou initiatives de deuxième et de troisième niveaux qui concourent toutes à l'atteinte des objectifs et à la production des résultats qui sont la raison d'être du programme global et de ces chantiers. Les projets qui leurs correspondent peuvent alors former un « portefeuille » dont la justification et la contribution à un objectif global/résultat global d'atténuation ou d'adaptation répond à des impératifs de complémentarité, de cohérence interne et d'efficacité. Les projets prioritaires retenus et la constitution d'un portefeuille initial de projets (développés dans ce cadre) à soumettre au financement des PTF et du FVC seront présentés plus loin.

3. Profil climatique du pays

Situé dans la zone intertropicale, le Togo se caractérise par la prévalence d'un climat tropical guinéen au Sud et un climat tropical soudanien au Nord. Le climat tropical guinéen se distingue par l'alternance entre deux saisons pluvieuses (une grande de mars à juillet et une petite de septembre à octobre) et de deux saisons sèches (une grande de novembre à mars et une petite de juillet à septembre), tandis que le climat tropical soudanien est caractérisé par une alternance entre une saison sèche (de septembre à avril) et une saison pluvieuse (d'avril à septembre). Le pays est divisé en quatre zones climatiques: (1) la Partie côtière : le Littoral océanique et la Région Maritime, (2) la Partie transitoire : l'Ouest et l'Est des plateaux, (3) la Partie centrale : Sokodé et Kara, et (4) l'Extrême-nord. Les données météorologiques colligées depuis le début des années 60 permettent de constater :

- une diminution de la pluviométrie ainsi que du nombre de jours de pluie et une mauvaise répartition des pluies entre les sous périodes 1961-1985 et 1986-2012 ;
- une augmentation de la température entre les périodes 1986-2012, notamment au cours des mois de février, mars et avril, mois au cours desquels la température peut dépasser 35°C ;
- une baisse du ratio pluviométrie/évapotranspiration qui témoigne d'une certaine aridification du climat.

Figure 3
Évolution du phénomène de réchauffement dans les différentes zones climatiques du Togo



Les scénarios de changement climatique pour le Togo (TCN, 2015) élaborés en utilisant l’outil de simulation SimCLIM2013, et basés sur les directives du GIEC, plus précisément les nouveaux scénarios et une nouvelle méthodologie pour les projections climatiques contenus dans le cinquième rapport (AR5), montrent qu’à l’horizon 2050, la tendance au réchauffement sera perceptible dans tout le pays avec des températures maximales moyennes comprises entre 27°C et 36,24°C et une variation des précipitations moyennes plus ou moins importante par rapport aux niveaux des précipitations moyennes de la période 1986-2005.

Les scénarios climatiques réalisés dans le cadre de la TCN, avec projections climatiques aux horizons 2025, 2050, 2075 et 2100, révèlent une tendance à l’accroissement des pluies de manière concomitamment avec le réchauffement climatique. Les simulations effectuées aux horizons 2025 et 2100 font apparaître un accroissement des températures maximales de 0,63 à 4,5°C. Les précipitations connaîtront, pour leur part, une augmentation de 3,26 à 39,2 mm de pluie aux horizons 2025 et 2100.

Tableau 1
Récapitulatif des scénarios de température et des précipitations selon les horizons et les
profils de concentration des GES

Conditions	Variable	Scénario de référence	Horizon 2025	Horizon 2050	Horizon 2075	Horizon 2100
Scénario optimiste (RCP2.6)	T Maximum	26,2-35,3	26,8-36,0	27,1-36,2	27,1-36,2	27,1-36,4
	T Minimum	16,1-23,6	16,8-24,2	17,1-24,4	17,1-24,3	17,1-24,4
	T Moyenne	21,2-28,7	21,8-29,4	22,1-29,7	22,1-29,6	21,1-29,7
	P (mm)	854-1716	857-1722	859-1725	858-1724	859-1725
Scénario pessimiste (RCP8.5)	T Maximum	26,2-35,3	27,0-36,1	27,8-37,1	28,8-38,3	29,9-39,7
	T Minimum	16,1-23,6	16,9-24,3	17,8-25,1	19,0-26,2	20,3-27,3
	T Moyenne	21,2-28,7	21,9-29,5	22,8-30,5	23,9-31,8	25,1-33,2
	P (mm)	854-1716	858-1724	862-1732	867-1743	872-1755

D'une manière générale, de fortes variations de températures seront enregistrées au Nord du Togo dans les préfectures de Tône, Tandjoaré, Kpendjal, et Cinkassé, tandis que de fortes variations à la hausse des précipitations seront enregistrées dans le nord de Bassar, Dankpen et Kéran. Les scénarios développés, quelles que soient les hypothèses, montrent clairement que les changements climatiques sont une réelle préoccupation pour le pays et que les tendances au réchauffement vont s'accroître à long terme, avec des conséquences qui seront très dommageables si des mesures appropriées ne sont pas prises à temps.

4. Problématiques engendrées par les changements climatiques

Les problématiques induites par les changements climatiques au Togo prennent plusieurs formes et rejoignent de nombreuses dimensions des activités économiques et de la sécurité des populations qui évoluent sur le territoire national. Ces problématiques ont été identifiées et discutées déjà dans de nombreux documents à caractère sectoriel politique, stratégique ou programmatique. Le tableau qui suit dresse une liste des problématiques reconnues liées à l'adaptation. Cette liste ne pourra jamais prétendre être exhaustive du fait du caractère évolutif du phénomène des changements climatiques, mais elle en établit les composantes principales de premier, deuxième et parfois de troisième et quatrième niveaux auxquelles il sera sûrement possible et nécessaire de s'attaquer au cours des trente prochaines années.

Tableau 2
Problématiques fondamentales d'adaptation aux changements climatiques au Togo

1.0 – Réduction de la biodiversité et dégradation des écosystèmes productifs
1.1 – Perte de productivité des terres arables et appauvrissement des pâturages
<ul style="list-style-type: none"> • Production des filières porteuses menacée (céréales, tubercules, légumineuses) • Productions de rentes menacées (coton, café, cacao) • Productions vivrières menacées (riz, maïs) • Accès limité aux zones de pâturage
1.2 – Perte de productivité des écosystèmes forestiers et autres
<ul style="list-style-type: none"> • Raréfaction de la matière ligneuse (région des savanes notamment) et pénurie de bois de chauffe • Perte de potentialité d'exploitation de bois et de revenus
1.3 – Perte d'habitats naturels pour la faune et l'avifaune
1.4 – Accentuation des agressions par les ravageurs et insectes nuisibles

2.0 – Diminution de la disponibilité et dégradation de la qualité des ressources en eau, et fragilisation des écosystèmes aquatiques (fluviaux, lagunaires, lacustres, marécageux et à mangrove)
2.1 – Diminution des réserves d'eau potable
<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement difficile et coûteux des villes et villages touchés • Exposition accrue aux maladies hydriques
2.2 – Perte de potentialité pour l'agriculture et l'élevage, et revenus associés
2.3 – Perte de potentialité halieutique et revenus associés
3.0 – Érosion active du littoral (zone côtière)
3.1 – Perte de terroirs, habitats, ressources communautaires et revenus associés
3.2 – Perte d'infrastructures publiques
3.3 – Perte de potentialités touristiques et revenus associés
3.4 – Perturbation de certains écosystèmes marins naturels et productifs, et revenus associés
4.0 – Exposition accentuée des établissements humains et des infrastructures à l'agression de certains phénomènes climatiques et environnementaux
4.1 – Extension et multiplication des zones inondables
<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité accrues des zones habitées (milieu urbain et rural) <ul style="list-style-type: none"> ○ Dégâts ou perte d'habitations (quartiers déjà fragilisés ou autres) ○ Dégâts ou perte d'édifices publics (hôpitaux, écoles, autres) ○ Dégâts ou perte de mobilier urbain et équipements publics ○ Dégâts ou perte de fonctionnalité des services publics (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, électricité, transport en commun, autres) ○ Dégâts ou perte d'infrastructures de transport (routes, caniveaux, ponts, digues, barrages, etc.) et entrave à la circulation des personnes, des vivres et des biens (enclavement, approvisionnement, accès aux marchés, etc.)
4.2 – Augmentation de l'évapotranspiration en saison sèche
<ul style="list-style-type: none"> • Assèchement des retenues d'eau d'irrigation et abreuvement des animaux • Abaissement des niveaux d'eau dans les barrages hydro-électriques <ul style="list-style-type: none"> ○ Perte de potentialité et service
4.3 – Modification des équilibres établis de certains milieux naturels humides
<ul style="list-style-type: none"> • Prolifération des maladies hydriques et environnementales
5.0 – Capacités limitées des institutions en place et des moyens disponibles pour assurer la gestion efficace de la lutte contre les changements climatiques
5.1 – Cadre légal, réglementaire et institutionnel qui ne suffit pas partout à assurer une gouvernance assidue et efficace
5.2 – Des capacités limitées en termes de gestion de programmes et projets, notamment au niveau de la planification (conception – élaboration), du suivi et de l'évaluation
5.3 – Des partenariats difficiles à établir du fait de la dimension multisectorielle de l'approche à adopter pour la gestion de problématiques complexes, variées et souvent reliées entre elles

Par ailleurs, la contribution du Togo aux émissions de gaz à effet de serre (GES) est peu significative à l'échelle globale⁴, mais le pays souhaite néanmoins contribuer à l'effort mondial pour maintenir l'accroissement de la température en deçà de 2°C à l'horizon 2030. En cela, le Togo est conscient que des actions devront être entreprises dans plusieurs secteurs pour réduire la consommation d'énergie fossile, favoriser la production d'énergie propre et renouvelable, et limiter la production des GES émanant de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, de l'affectation des terres et des activités industrielles. Ses engagements pour l'horizon 2030 sont d'ailleurs plutôt ambitieux à ce niveau avec une réduction anticipée de 11,14% par rapport aux projections d'oscillation de l'Antarctique SAM (*Southern Annular Mode*) selon le scénario BAU (*Business as Usual*), et de 31,14% selon le scénario OCR (objectif conditionnel de réduction). Le pays s'est d'ailleurs doté récemment de plans d'actions spécifiquement dirigés vers l'atténuation dans les secteurs de la production/utilisation de l'énergie et des transports,

⁴ Le pays n'était responsable que de 0,05% des émissions globales de GES en 2010, année de référence de la TCN.

réaffirmant ainsi sa volonté de contribuer à l'effort global déployé dans le monde à cet effet⁵. Ces documents sont aussi venus élargir les assises de l'élaboration du Programme-pays.

En 2015, les émissions agrégées nettes de CO₂ du Togo sont estimées à 28 475,443 Gg. Les tableaux qui suivent présentent la répartition par secteur et l'évolution entre 2005 et 2015 des émissions de CO₂, de même que les sources principales d'émission de ce gaz pendant l'année de référence (2013).

Tableau 3
Évolution des émissions de CO₂ directs et pourcentage par secteur en 2005 et 2015

Émission (Gg CO ₂ -e)	2005	%	2015	%
Énergie	1556,61	7%	2991,681	11%
Procédés Industriels	747,321	3%	814,136	3%
UTCAF	20812,27	90%	24490,921	86%
Déchets	125,056	1%	178,705	1%
Total	23241,26	100%	28475,443	100%

Tableau 4
Sources principales d'émissions de CO₂ au cours de l'année de référence 2013

Provenance	Quantité	Part relative (%)
1-Énergie	2991,681	
Industries	15,254	0,05%
Manufactures and Construction	443,852	1,56%
Transports	1885,741	6,62%
Autres secteurs	646,834	2,27%
2-Procédés industriels and utilisation de produits	814,136	
Production de ciment	814,136	2,86%
3- Agriculture, foresterie and autres utilisation du sol	24490,921	
Fermentation d'origine gastrique	797,29	2,80%
Gestion des fumiers	236,049	0,83%
Domaine forestier	17470,317	61,35%
Prairies	3,94	0,01%
Feux de végétation (biomasse)	401,355	1,41%
Application d'urée (engrais)	13,457	0,05%
Émission de N ₂ O provenant de l'exploitation des sols	5509,806	19,35%
Émission de N ₂ O provenant de la gestion des fumiers	37,434	0,13%

⁵ République Togolaise. **Évaluation des besoins technologiques : Plans d'actions technologiques et Idées de projets – ATTÉNUATION**. Document provisoire produit sous l'égide du PNUE et du Centre PNUE/DTU en collaboration avec ENDA-TM, sous financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). 115 pages, plus annexes. 2017.

Deux autres documents afférents d'analyse ont aussi été produits dans ce cadre.

Culture du riz	21,272	0,07%
4- Déchets	178,705	
Disposition des déchets solides	75,251	0,26%
Incinération et brûlage des déchets	25,852	0,09%
Traitement et disposition des eaux usées	77,601	0,27%

Les émissions de GES au Togo sont relativement faibles au Togo comparativement à celles des pays avancés. Cependant, comme exprimé dans le document CDN, il existe des potentiels de réduction notables des émissions principalement dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, et de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie.

5. Enjeux reconnus de l'adaptation et de l'atténuation

Les enjeux de l'adaptation et de l'atténuation sont intimement liés aux problématiques reconnues et rejoignent plusieurs dimensions de la réalité politique, économique, sociale, culturelle et environnementale. Ils concernent plus spécifiquement :

- La sauvegarde et la mise à profit des potentialités des écosystèmes productifs dont dépendent l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche et d'autres secteurs de l'activité économique.
- La sauvegarde et l'utilisation judicieuse des ressources en eau dont dépend l'approvisionnement des villes et villages et certaines activités agricoles et halieutiques.
- La protection des milieux et espaces fragiles ou sujets à la dégradation et à l'érosion (p. ex. : écosystèmes naturels et littoral).
- La sécurité des personnes et la protection du milieu bâti et des infrastructures publiques et communautaires constituant des services essentiels.
- Le contrôle des émissions de GES émanant des activités humaines à la ville comme à la campagne.
- La migration vers l'utilisation de sources d'énergie propre et performante.
- La capacité des institutions publiques et des acteurs de la société civile de prendre charge efficacement de ces tâches et responsabilités.

La prise en compte de ces enjeux, et surtout la mise en place d'un programme susceptible de gérer à la source les problématiques qui les sous-tendent, représente un défi de taille pour le Togo. Le Programme-pays élaboré sur les bases explicitées précédemment constitue cet outil privilégié de mise en cohérence et de gestion de ces problématiques dans un cadre global et systémique.

6. Engagements du pays

6.1 Réponse politique programmatique stratégique

On doit d'abord considérer ici que la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) (2013-2017), dont l'opérationnalisation se fait à travers le Plan d'Action Prioritaire (PAP), est le référentiel politique en matière de développement économique et social au Togo. La SCAPE constitue une réponse stratégique aux défis de la réduction de la pauvreté et de ses déterminants au Togo. Il faut noter que la Politique Nationale de Développement (PND) pour la période 2018-2022 est en cours d'élaboration et succèdera la SCAPE. Cette nouvelle politique sur laquelle vont s'appuyer les politiques sectorielles a pour objectif la consolidation des bases de l'émergence du pays.

Les priorités nationales sont prises en compte dans les différents plans d'actions prioritaires, ainsi que dans les différents programmes développés en vue de la mise en œuvre de la SCAPE. Les plans et programmes phares sont :

- le Programme national d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources naturelles (PNIERN),
- le Programme national d'Investissement agricole et de Sécurité alimentaire et nutritive (PNIASA).
- le Projet d'Appui au Développement Agricole du Togo (PADAT)
- le Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA)
- le Plan d'actions National de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)
- le Plan d'Action National pour l'Environnement (PNAE)
- le Plan d'Action Forestier National du Togo (PAFN)
- le Programme National de Reboisement du Togo (PNR),
- le Programme de Maitrise des Énergies Traditionnelles et de Promotion des Énergies Renouvelables au Togo (PMETPER),
- le Plan Stratégique du sous-secteur de l'Énergie Électrique au Togo (PSSSEET), et
- le Programme national de lutte contre l'érosion côtière (PNLEC).

Afin d'impulser le développement du pays, le gouvernement du Togo mise sur des investissements dans les infrastructures essentielles, notamment les routes, dans l'agriculture et dans secteur tertiaire.

Par ailleurs, la ratification récente de l'Accord de Paris sans modification à la CPDN, réaffirme les engagements du pays à participer à la riposte mondiale contre les changements climatiques par une série de mesures consistant à (i) renforcer les actions en faveur de l'efficacité énergétique et des technologies sobres en carbone ; (ii) promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources en eau ; (iii) renforcer la résilience des systèmes et moyens de production du secteur de l'agriculture; (iv) renforcer les capacités d'adaptation des établissements humains (bâtiments et villes) aux changements climatiques ; et (v) protéger la zone côtière. En cela, le Togo s'inscrit dans la poursuite de l'objectif fixé par l'Accord de Paris de limiter les émissions de GES à 2°C, voire 1,5°C par rapport au niveau préindustriel.

Ainsi le Togo, dans ses contributions déterminées au niveau national, s'engage à réduire d'ici 2030, ses émissions de GES de 11,14% par rapport à l'année de référence (2010) selon le scénario *Business as Usual (BAU)*. L'objectif conditionnel est estimé à 20% et les composantes incluses dans le document du Togo sont l'adaptation, l'atténuation des émissions, les moyens de mise en œuvre y compris les finances. Pour un besoin de financement de plus de trois milliards de dollars, les actions à mener dans les CDN concernent cinq secteurs prioritaires : l'énergie, l'agriculture, l'affectation des terres et changement d'affectation des terres et foresterie, les établissements humains et la santé, et l'érosion côtière.

Tableau 5
Résumé de la CDN du Togo

Résumé de la CPDN du Togo présentée à la COP 21 de Paris en 2015	
Type d'engagement	Réduction des émissions de GES par rapport à un scénario de développement non maîtrisé.
Périmètre	Ensemble du territoire.
Année de référence	2010.
Période d'engagement	2020-2030. Cependant les efforts de mise en place du mécanisme institutionnel de préparation des programmes et de mobilisation des ressources commencent dès 2016.
Type de contribution	Inconditionnelle et conditionnelle.
Secteurs pris en compte	Énergie – Agriculture – Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie – Établissements humains (bâtiment et villes) et santé – Érosion côtière.
Gaz concernés	CO ₂ ; CH ₄ ; N ₂ O.
Niveau de réduction/cible inconditionnelle	11,14%.
Niveau de réduction /cible conditionnelle	31,14%.
Besoin en financement	3,54 milliards USD (Adaptation = 1,54; Atténuation = 1,10; Transfer de technologies = 0,5; Renforcement des capacités = 0,4).
Processus de planification	Mise en place d'un système MRV (à élaborer) – Revue périodique de la mise en œuvre et mise à jour de la CPDN.
Vision politique régionale	Influencer et participer à la mise en place d'un développement climat-compatible sobre en carbone au niveau de la sous-région et de la région.

Parallèlement à la production de la CDN, il faut souligner la livraison de trois Communications nationales et la préparation d'une quatrième Communication nationale, conformément à ses engagements envers la CCNUCC. Dans cette même optique de lutte contre les changements climatiques, le Togo s'est déjà doté d'un Plan national d'Adaptation au Changement climatique (PNACC 2016) qui cible les secteurs déjà identifiés dans la Troisième Communication Nationale et la CDN : (1) l'énergie, (2) les ressources en eau, (3) l'affectation et changement d'affectation des terres et foresterie, (4) les établissements humains et la santé, et (5) la protection de la zone côtière. Le PNACC repose sur trois axes stratégiques : (1) l'intégration systématique de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans les documents de planification et de budgétisation nationales, (2) la mise en œuvre comme telle des mesures d'adaptation identifiées et inscrites au PNACC, et (3) la mobilisation des financements nécessaires pour soutenir une stratégie pérenne d'adaptation qui tienne compte des différentes sources, des

différents instruments et des différentes mesures stratégiques (politiques – financières – techniques – scientifiques). Afin de gérer les risques associés aux changements climatiques et autres, le Togo a élaboré de plus une Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC 2013-2017) et, conformément au Cadre d'Action de Sendai, un Plan national de contingence (2015) qui couvre les risques liés aux inondations, aux épidémies, aux vents violents, et aux crises alimentaires.

6.2 Réponse institutionnelle (gouvernance)

Le Togo a créé par décret n°2008-050/PR, le 7 mai 2008, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). Ce ministère a pour mission principale de mettre en œuvre la politique de l'État en matière de gestion de l'environnement et des ressources forestières. Le MERF assure ainsi, à travers ses services techniques, la coordination des mécanismes qui gouvernent les différentes Conventions internationales dont le pays est signataire. Ce ministère a donc été retenu pour agir à titre d'Autorité nationale désignée (AND), à travers la Direction de l'Environnement, auprès du Fonds Vert Climat (FVC).

L'AND opère dans un cadre institutionnel élargi qui fait appel à la participation active de tous les ministères sectoriels dont la mission est en rapport direct ou indirect avec l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles, le développement économique et la sécurité des personnes sur le territoire togolais. Ce cadre rejoint aussi les autres institutions publiques et parapubliques, les autorités en place au niveau régional et municipal, de même que les diverses organisations de la société civile (secteur privé – ONG – associations de citoyens) concernées par la problématique induite par les changements climatiques.

Pour faciliter et encourager la participation active de toutes les parties prenantes, la gouvernance s'exerce habituellement au Togo à travers la contribution de Commissions, Comités ou autres structures qui exercent un rôle de conseil, d'orientation et/ou de suivi relativement à la mise en œuvre de politiques ou de stratégies nationales, ou encore, de programmes à grand déploiement. Des représentants de l'ensemble des parties prenantes siègent habituellement sur ces commissions et/ou comités. S'ajoute à cela une approche participative où toutes les parties sont invitées à prendre part à des ateliers qui les informent et leur offrent une tribune pour présenter leurs observations, leurs points de vue et leurs doléances. L'AND du FVC peut ainsi compter sur la collaboration des AND du Mécanisme de Développement Propre (MDP).

La Loi-cadre sur l'Environnement créait, en 2008, la Commission nationale du développement durable (CNDD). Une Commission interministérielle sur l'Environnement a aussi été créée, par la suite, pour assurer le dialogue entre les divers ministères sectoriels. La concertation est de plus assurée, en matière de changement climatique, par les structures suivantes qui complètent les arrangements institutionnels à ce niveau :

- Comité national sur les changements climatiques (CNCC).
- Comité de suivi de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN).
- Comité national de suivi NAMA (*Nationally Appropriate Mitigation Actions*).
- Comité national de suivi PANA (Plan d'action national pour l'adaptation)
- Comité de suivi du Mécanisme de développement propre (MDP).
- Comité national d'Évaluation en besoins technologiques (EBT) – Fonds d'adaptation (FEM).
- Comité de suivi du Plan national pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC).
- Comité national Fonds Vert Climat Togo (CN-FVC).

Ce dernier comité (CN-FVC) est décisionnel quant aux orientations à donner et à l'approbation des projets à soumettre au financement du FVC. Il dispose en son sein d'un sous-comité

technique d'analyse et de sélection de projets. D'autres comités exercent des mandats plus spécifiques de coordination ou de pilotage :

- Comité technique de coordination du processus d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques.
- Comité de gestion du processus de la réduction des émissions de GES dues à la déforestation et à la dégradation des terres (REDD+) au Togo.
- Plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophes.

On notera qu'à l'exception du comité PNA-CC et de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes dont la présidence est assurée respectivement par le ministre en charge de la planification et le ministère de la Sécurité, le MERF exerce la présidence de tous ces comités et que sa Direction de l'environnement (DE) assure le secrétariat technique de chacun d'eux. Cela permet d'insuffler partout une même orientation stratégique et de maintenir la cohérence de l'ensemble des actions à engager.

6.3 Partenaires techniques et financiers

Plusieurs entités accréditées (EA) du Fonds Vert Climat sont présentes au Togo. Cela constitue certes un avantage, mais cela exigera aussi de l'AND qu'elle assure une coordination efficace des intérêts et intentions déjà manifestés par plusieurs d'entre elles et tire le meilleur profit de leurs domaines particuliers de compétence, de manière à assurer une véritable complémentarité et éviter toute redondance ou compétition entre les programmes ou projets éventuellement portés par ces partenaires. En cela, la structure proposée du Programme-pays devrait fournir un cadre de référence et constituer un outil privilégié pour assurer cette coordination et complémentarité des investissements à consentir en matière d'adaptation et d'atténuation. Les EA déjà présentes sur le territoire sont les suivantes :

- BAD – Groupe de la Banque Africaine de Développement
- BOAD – Banque Ouest Africaine de Développement
- BM (BIRD – IDA) – Groupe de la Banque mondiale
- FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- PNUD – Programme des Nations Unies pour le Développement
- AFD – Agence française de développement

Ces EA sont déjà très actives et souvent impliquées dans des programmes ou projets structurants⁶ de développement dans le pays. Toutes sont interpellées par la problématique des changements climatiques, souvent inscrite au niveau même de leur politique et de leur programmation. Certaines ont déjà produit des « notes conceptuelles » pour des projets qu'elles souhaitent inscrire au Programme-pays à soumettre au financement du FVC⁷. D'autres sont en voie d'élaboration de telles « notes conceptuelles »⁸. Ces EA constituent certes des partenaires privilégiés à considérer dans l'élaboration du Programme-pays.

⁶ Un programme ou un projet structurant est celui dont la mobilisation des moyens et des compétences est susceptible de créer un impact tel, qu'il apportera une contribution significative et durable à la solution de la problématique à laquelle il veut s'attaquer.

⁷ Il en est ainsi de l'Agence française de développement qui souhaite soumettre au financement du FVC un Projet de gestion des inondations de Lomé (PGIL) et de collecte et traitement des boues de vidange du Grand Lomé.

⁸ Le PNUD s'intéresse à la « relève » après catastrophe ou sinistre. La BAD veut prendre en compte les aspects climatiques du développement d'agropoles dans le pays. La BOAD souhaite soumettre ou participer dans des projets de renforcement de la résilience des acteurs vulnérables du secteur de l'agriculture et de promotion d'un changement transformationnel pour une énergie électrique à faible teneur en carbone.

Mais le Togo fait aussi appel à de nombreux autres partenaires techniques et financiers (PTF) à travers la coopération multilatérale et bilatérale. Une soixantaine d'entre eux accordent déjà leur appui au Togo et à sa principale stratégie de développement : Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi – SCAPE. La plupart d'entre eux supportent ainsi, ou souhaitent supporter, différentes initiatives en rapport direct ou indirect avec la lutte contre les changements climatiques. En plus des six (6) EA identifiées précédemment, les partenaires les plus régulièrement impliqués sont les suivants :

- L'Union Européenne (UE)
- L'Ambassade des États-Unis d'Amérique - USAID
- La Coopération allemande à travers la GIZ
- La Banque arabe pour le Développement (BADEA)
- Le Fonds des Nations Unies pour l'Environnement (FNUE)
- Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUP)

Cela démontre que le Togo saura trouver de nombreux appuis chez ses PTF et que les initiatives et projets à financer dans le cadre des chantiers prévus dans le Programme-pays pour l'adaptation et l'atténuation pourront, le plus souvent, impliquer à la fois ces partenaires et le FVC.

Tableau 6
Rapport avec les Entités accréditées et autres partenaires pertinents dans le pays

Entité / Partenaire	Domaine d'intérêt	Engagement dans le pays	Engagement envers le FVC*
BM	Gestion des catastrophes Adaptation de la productivité agricole Gestion de l'information sur l'eau Protection du littoral et gestion des catastrophes naturelles	Financement du PGICT Financement du projet ADAPT Financement du projet SIIEAU Renforcement de la résilience des communautés Renforcement de la gouvernance Projet Hydromet : note conceptuelle en cours d'élaboration	EA - Politique et stratégie dédiées à la collaboration avec le FVC
PNUD	Gestion des catastrophes (relève) Renforcement de capacités.	Gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau	EA – Cofinancement.
BAD	Adaptation de la productivité agricole Protection du littoral	Appui à la création d'agropoles dans le pays pour soutenir le développement régional et faire face aux changements climatiques. Notes conceptuelles à produire.	EA – Cofinancement.
BOAD	Adaptation de la productivité agricole Efficacité énergétique Promotion de l'énergie renouvelable	Notes conceptuelles en cours d'élaboration Projets régionaux. Collaboration avec la BAD.	EA – Cofinancement.
AFD	Gestion des inondations Gestion des boues de vidange et des déchets	Appui technique et financement partiel. Note conceptuelle déjà produite. Préparation CPDN.	EA – Cofinancement.

FAO	Sécurité alimentaire Adaptation dans les sous-secteurs agriculture, élevage, pêche, aquaculture et foresterie Gestion durable des terres et des eaux	Appui technique Financement des études et projets de coopération technique et de notes conceptuelles	EA – Cofinancement.
CSE	<i>Readiness Support</i>	Appui technique.	EA -
GIZ	Réhabilitation des forêts Gestion agro-forestière	REDD+ Préparation du PNACC.	Cofinancement.

* On comprendra ici que tous les PTF rencontrés se sont dits prêts à examiner la possibilité de participer dans des projets en cofinancement dans les domaines qui les intéressent et qui rencontrent les objectifs de leur programmation au Togo. La BM indique avoir déjà élaboré une politique et une stratégie à cet effet. La FAO souligne son engagement sur les thématiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de gestion durable des ressources naturelles, et est disposée à formuler, avec le Gouvernement du Togo, un projet dans ce sens pour soumission au FVC. Le CSE est déjà impliqué dans le *Readiness Support* et souhaite maintenir son engagement, sans en avoir précisé la portée ni l'orientation.

7. Stratégie d'intervention du Programme-pays

La stratégie d'intervention repose, comme indiqué précédemment, sur les réponses à apporter aux diverses problématiques environnementales déjà largement reconnues par l'ensemble des intervenants, dans le cadre des politiques et stratégies établies, ou dans celui de la production des documents sectoriels de planification qui intègrent la prise en compte des effets des changements climatiques. En cela, le programme-pays s'organise autour de la réalisation de grands chantiers correspondant à chacune des dimensions « adaptation » et « atténuation » que comporte la lutte contre les changements climatiques⁹. Le choix et l'ordonnement des chantiers et des initiatives qu'ils proposent, déterminent des séquences cumulatives, complémentaires et/ou synergiques susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs établis et à la production des résultats escomptés. Ces chantiers sont les suivants :

En matière d'adaptation

Chantier 1 :	Protection, réhabilitation et mise en valeur des écosystèmes naturels et productifs.
Chantier 2 :	Protection, réhabilitation et mise en valeur des aquifères et ressources halieutiques marines, fluviales, lacustres et autres.
Chantier 3 :	Protection, réhabilitation, mise en valeur et gestion durable du littoral.
Chantier 4 :	Protection des établissements humains, renforcement des infrastructures et mise à niveau des services essentiels
Chantier 5 :	Renforcement de la gouvernance et développement des capacités en préparation et gestion de projets.

L'objectif global de la « stratégie d'adaptation » peut être formulé de la manière suivante : réduction des vulnérabilités et accroissement de la résilience susceptibles de contribuer à la croissance économique accélérée que souhaite maintenir les pays pour atteindre les objectifs du développement durable et consolider les bases de son émergence anticipée.

⁹ Voir Annexe – Structure des travaux

De la même manière, le résultat global anticipé peut être formulé comme suit : la vulnérabilité des milieux naturel et bâti est amoindrie et la résilience des écosystèmes productifs et des populations exposées aux effets des changements climatiques est nettement renforcée.

En matière d'atténuation

Chantier 1 :	Réduction des émissions de GES émanant de l'activité industrielle et de la combustion d'énergie fossile.
Chantier 2 :	Réduction des émissions de GES émanant de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de l'affectation des terres.
Chantier 3 :	Production et distribution d'énergie à faible émission de GES et promotion des économies d'énergie à la ville comme à la campagne.
Chantier 4 :	Renforcement de la gouvernance et développement des capacités en préparation et gestion de projets

L'objectif global de la « stratégie d'atténuation » peut être formulé de la manière suivante : apporter une contribution à l'effort global consenti par l'ensemble des pays pour limiter l'accroissement de la température et l'importance des impacts néfastes des changements climatiques à l'échelle mondiale.

De la même manière, le résultat global anticipé peut être formulé comme suit : le pays rencontre ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pris dans le cadre de la CCNUCC et de la CDN.

On remarquera que chacun des volets relatifs à l'adaptation et à l'atténuation comporte un chantier dédié au renforcement de la gouvernance et au développement des capacités en définition et gestion de programmes et projets. Cela tient au fait qu'il est reconnu que le cadre légal, réglementaire et institutionnel du Togo n'offre pas partout les conditions suffisantes pour assurer une gouvernance assidue et efficace, et que les capacités de plusieurs structures appelées à intervenir dans la mise en œuvre du Programme-pays sont encore limitées en matière de planification, définition, suivi et évaluation de programmes et projets.

Les stratégies d'adaptation et d'atténuation que traduit ce programme sont présentées de manière plus détaillée en annexe¹⁰. Les grands chantiers y sont présentés sous forme de structure des travaux, selon un niveau de détail qui correspond aux activités qui rejoignent les problématiques auxquelles ils veulent s'attaquer en matière de changements climatiques. En cela, d'autres activités pourront être portées à ces chantiers si les circonstances l'exigent du fait, par exemple, de l'apparition de conséquences non encore considérées ou inattendues des changements climatiques dans le pays.

7.1 Horizon et tranches de programmation

L'horizon retenu de programmation est 2030. Les tranches de programmation sont de 5 ans, à l'exception de la première tranche qui s'étendra de 2018 à 2020, soit un peu moins de trois ans. Le programme fera l'objet d'une première évaluation et d'ajustements au terme de cette période de lancement et d'installation, et par la suite, à tous les cinq ans. Tel qu'établi, le programme pourrait s'étaler sur une période beaucoup plus longue. Il est toutefois raisonnable de croire que

¹⁰ Cela fait beaucoup d'information sur une seule page et il pourrait être difficile d'en lire les détails. La version en format PDF du présent document offre toutefois la possibilité d'agrandir facilement chacune des pages pour les rendre plus facilement lisibles.

les conditions de sa mise en œuvre et de son financement risquent de connaître des changements significatifs d'ici 2030, et qu'il sera sans doute nécessaire de procéder alors à sa révision profonde.

7.2 Initiatives prioritaires

Telle qu'établie, la structure des travaux place sur un pied d'égalité les chantiers qu'elle propose de mettre en œuvre. Toutefois, en termes de lutte aux changements climatiques dans un pays qui compte parmi les plus pauvres, il est difficile de ne pas accorder une attention plus immédiate à l'adaptation, du fait du niveau élevé de vulnérabilité des populations qui y vivent, et des ressources qu'elles exploitent pour assurer leur subsistance et leur bien-être. Mais on ne peut non plus perdre de vue les engagements du pays en matière d'atténuation. Voilà pourquoi les considérations suivantes seront prises en compte pour la période de lancement et d'installation du programme :

- A. Étant donné la faible capacité des institutions en place pour assurer l'efficacité et l'efficacit  de la mise en œuvre du programme, priorit  sera accord e au renforcement des capacit s chez l'AND et chez ses partenaires imm diats de la gestion du programme : les minist res sectoriels et autres structures gouvernementales concern es par la lutte contre les changements climatiques. Cette priorit  est d'autant plus justifiable que le renforcement des capacit s est commun aux deux volets : adaptation et att nuation.
- B.  tant donn  le manque  vident d'information de base ou de donn es permettant de pr parer des projets r alistes et viables dans des domaines essentiels   la compr hension de probl matiques particuli res et   l'application de solutions pertinentes (mesure et compr hension de certains ph nom nes, cartographie th matique, bases de donn es, instrumentation, etc.), les projets susceptibles de combler ces lacunes seront aussi priorit s. Le programme n'aura pas la possibilit  d'atteindre ses objectifs dans le temps si ces lacunes ne sont pas combl es d s le d part.
- C. Les projets importants et structurants   l' chelle de chacun des grands chantiers seront aussi consid r s prioritaires. On devra pr parer et soumettre au financement du FVC un projet de cette nature pour chacun des grands chantiers de l'adaptation et de l'att nuation pendant la phase de lancement.
- D. Les projets  labor s par des PTF et d j  pr ts    tre soumis sous forme de notes conceptuelles   l'appr ciation du FVC seront  galement priorit s, pour autant qu'ils apportent une contribution v ritable aux strat gies d'adaptation et d'att nuation que d finitif la structure du programme-pays.
- E. Une fois ces premiers crit res pris en compte, on consid rera en premier lieu, les projets qui ont d j  fait l'objet d'exercices de priorisation dans le cadre de la pr paration du PNACC et de la CDN, mais aussi de certains plans d'actions comme celui de l'EBT¹¹. Par ailleurs, certains projets pertinents d j  propos s dans les programmes d'action des minist res sectoriels, notamment ceux qui distinguent entre les aspects d veloppementaux et les aspects sp cifiquement vou s   la lutte contre les changements climatiques, pourront aussi  tre soumis aux diff rentes  tapes de conceptualisation, pr paration et validation, afin de b n ficier du financement du FVC.

On retiendra donc que tous les chantiers sont importants par ce qu'ils s'attaquent   chacune des probl matiques principales reconnues par l'ensemble des parties prenantes au Togo. Le

¹¹ On pr voit prioriser   ce titre (1) la construction de petites centrales hydro lectriques et de stations solaires photovoltaïques raccord es au r seau, (2) l'am lioration et la diversification des services  nerg tiques, (3) l' laboration et la mise en œuvre d'un Plan de d placement urbain pour le Grand Lom , (4) le renforcement des infrastructures et des capacit s de la Soci t  des Transports de Lom , et (5) et la mise en place de mesures incitatives pour l'importation de v hicules propres, moins  g s et moins polluants.

Programme-pays propose ainsi une approche globale, systémique et cohérente à la lutte contre les changements climatiques au Togo.

8. Portefeuille initial de projets et partenariats

Tout au long de la démarche suivie par le Togo pour produire ses Communications nationales, la CDN et plusieurs stratégies nationales ou sectorielles relatives à la lutte contre les changements climatiques ou à la prise en compte de ce phénomène, plusieurs projets ont été imaginés et définis de manière plus ou moins préliminaire. Ces projets ont fait l'objet de la production de fiches qui les décrivent brièvement et qui constituent, pour le moment, un vivier certainement intéressant et pertinent pour l'établissement d'un portefeuille initial de projets à soumettre à l'attention des PTF et du FVC.

Ces fiches de projets sont présentées dans la version complète du Programme-pays seulement. Elles comportent une brève description de la vingtaine de projets concernés, précisent les domaines d'impact stratégique anticipé pertinents pour le FVC, identifient les Chantiers majeurs auxquels ils contribueront, évaluent de manière très sommaire et approximative le coût de réalisation, identifient les structures responsables et déterminent la chronologie des prochaines étapes.

Le tableau 7 qui suit en établit la liste et les caractéristiques sommaires en fonction des canaux anticipés pour leur financement.

Tableau 7 - Sommaire des données relatives au portefeuille initial à élaborer										
No	Titre du projet	Promoteur	Entité de mise en œuvre	Coût estimatif total		Montant sollicité auprès du FVC	Début de la formulation	Année de soumission au FVC	Date de la non objection	Observations
				FCFA	USD					
PROJETS FAISANT L'OBJET DE PROPOSITIONS										
1	Gestion des inondations de Lomé - PGIL	Ministère de la Sécurité et Protection civile	Agence française de développement	53 040 000 000	\$ 102 000 000	\$ 90 000 000	2016	2019		Note conceptuelle déjà produite
2	Renforcement des services hydro-météorologiques	Ministère Sécurité et Protection civile	Banque mondiale	21 840 000 000	\$ 42 000 000	\$ 90 000 000	2016	2019		Consultation terminée. Formulation des études détaillées en cours.
PROJETS CONSTITUANT LE PORTEFOLIO INITIAL À SOUMETTRE PROGRESSIVEMENT AU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES PROJETS										
3	Renforcement de la résilience des communautés vulnérables du secteur agricole de la plaine de l'Oti	Ministère Agriculture, Elevage, Hydraulique	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	41 600 000 000	\$ 80 000 000	\$ 50 000 000	2017	2019		Note conceptuelle à élaborer
4	Renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes dans le bassin du Mono	Ministère Environnement et Ressources forestières	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	9 360 000 000	\$ 18 000 000	\$ 15 000 000	2016	2018		Note conceptuelle en élaboration
5	Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales à travers la restauration des écosystèmes et des paysages forestiers et montagneux	Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières	FAO	44 200 000 000	\$ 85 000 000	\$ 70 000 000	2019	2021		Note conceptuelle en élaboration

6	Promotion de chaînes de valeurs agricoles durables par la transformation des cultures vivrières dans des zones sélectionnées	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique	Banque Africaine de Développement (BAD)	124 800 000 000	\$ 240 000 000	\$ 30 000 000	2017	2018	Note conceptuelle à élaborer
7	Projet de mise en œuvre de la stratégie REED+ Coordination nationale REDD+	Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières	Banque mondiale	46 800 000	\$ 90 000	\$ 90 000	2019	2022	Note conceptuelle en élaboration. À valider d'ici la fin de 2018
8	Projet de mise à niveau des résultats du Programme de lutte contre les CC au Togo	À déterminer	À déterminer	22 360 000	\$ 43 000	\$ 43 000	2019	2020	Note conceptuelle à élaborer
9	Construction de Petites et Moyennes Centrales hydroélectriques	Ministère de l'Énergie - AT2ER	Banque Africaine de Développement (BAD)	208 000 000 000	\$ 400 000 000	\$ 100 000 000	2016	2019	Note conceptuelle à élaborer
10	Production et distribution d'énergie à faible émission de GES et Promotion de l'utilisation de l'énergie solaire (CIZO)	À déterminer	BAD	208 000 000	\$ 400 000	\$ 100 000	2020	2022	Note conceptuelle à élaborer

11	Promotion d'un changement transformationnel pour une utilisation d'énergie électrique faible en carbone	Ministère de l'Énergie - Agence nationale de l'électrification rurale (ANER)	Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD)	31 200 000 000	\$	60 000 000	\$	50 000 000	2018	2021	Note conceptuelle à élaborer
12	Protection et recharge des aquifères et plans d'eau pour approvisionnement en eau potable	Ministère de l'Eau et Assainissement	À identifier	91 000 000	\$	175 000	\$	175 000	2018	2021	Note conceptuelle à élaborer
13	Investissement dans les mesures de protection du littoral	Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières	Indéterminée	91 000 000 000	\$	175 000 000	\$	100 000 000	2019	2019	Note conceptuelle à élaborer
14	Projet d'appui à la résilience et investissement climatique de la zone côtière / WAKA	Ministère de la Sécurité et de la Protection civile	Banque mondiale	21 840 000	\$	42 000	\$	90 000	2018	2019	Études techniques en cours de formulation
15	Reconnaissance et cartographie des zones inondables	À identifier	À identifier	19 240 000	\$	37 000	\$	37 000	2018	2018	Comble une lacune en matière d'information de base
16	Projet de réduction de la production des émissions de GES dans l'industrie minière et de la transformation	Ministère de l'Industrie	À identifier	3 640 000	\$	7 000	\$	7 000	2019	2020	Note conceptuelle à élaborer

17	Développement et mise en place de stratégies d'économie d'énergie	Ministère des Mines et de l'Énergie	Indéterminée	3 640 000	\$	7 000	\$	7 000	\$	2020	2020	Note conceptuelle à élaborer
18	Amélioration et promotion du transport en commun à Lomé	Ministère des Infrastructures et des Transports - SOTRAL	Indéterminée	13 520 000	\$	26 000	\$	26 000	\$	2020	2020	Note conceptuelle à élaborer
19	Projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu semi-urbain et rural dans le contexte des CC	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	À identifier	26 000 000	\$	50 000	\$	50 000	\$	2020	2020	Note conceptuelle à élaborer
PROJET À SOUMETTRE AU MÉCANISME D'APPROBATION SIMPLIFIÉ												
1	Projet de réduction des risques liés aux effets des CC et de leur incidence sur la pauvreté dans la région des Plateaux	Collectif d'ONG: AIEAH - ODHI - GRADH - APEEFA	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	2019	2021	Idée de projet

PROJETS À SOUMETTRE AU PROGRAMME D'APPUI PRÉPARATOIRE À L'ACCÈS AU FVC											
	Renforcement des capacités de l'AND (Area 1) et élaboration du Programme-pays (Area 2)	AND	Centre de Suivi Écologique de Dakar (CSE)	156 000 000	\$	300 000	\$	300 000	2016	2018	En cours d'exécution
0											
1	Renforcement du cadre institutionnel multisectoriel partie prenante de la mise en œuvre du programme-pays	AND	Indéterminée	1 040 000 000	\$	2 000 000	\$	2 000 000	2018	2018	Analyse institutionnelle et organisationnelle à réaliser et Note conceptuelle à élaborer
2	Renforcement des capacités pour le suivi, l'évaluation et la répartition des projets du portefeuille	AND	ASCENT	156 000 000	\$	300 000	\$	300 000	2018	2018	En cours de formulation
3	Projet régional de facilitation de l'accès au FVC pour le secteur de l'énergie		ASCENT	156 000 000	\$	300 000	\$	300 000	2018	2018	En cours d'élaboration
4	Appui à l'opérationnalisation de la Convention déterminée au niveau national (CDN)	AND	IFDD	166 400 000	\$	320 000	\$	320 000	2018	2018	En cours d'élaboration
5	Accès direct / Accréditation des Entités nationales	AND	À identifier	364 000 000	\$	700 000	\$	700 000			
6	Planification locale de l'adaptation aux CC (PNA local)	AND	ONU Environnement	156 000 000	\$	300 000	\$	300 000			
	TOTAUX			627 686 800 000		1 105 097 000		509 845 000			

PROGRAMMES ET PROJET INTERNATIONAUX AUXQUELS LE TOGO PARTICIPE OU POURRA SOUSCRIRE										
1	Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund (GEEREF) Next	24 pays		Groupe de la Bel	0	\$	-	\$	-	Appuyé par le FVC en mars 2017 à hauteur de 750 MUS. Mission exploratoire à venir.
2	West Africa Climate Finance Facility	8 pays de l'UEMOA			0	\$	-	\$	-	Appel à des projets privés par le FVC.
3	Green Bond Cornerstone Fund			Banque mondiale/IFC						Stage 5: Secretariat and ITAP
4	Sanitation and Hygiene for Communities Vulnerable to CC			UNOPS						Stage 3: Concept Note
5	Transforming Financial System for Climate	27 pays		Agence française de développement	0	\$	-	\$	-	Stage 4: Funding Proposal

ANNEXE 1

STRUCTURE DU PROGRAMME-PAYS

(Pages suivantes)

STRATÉGIE D'ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET STRUCTURE DU PROGRAMME-PAYS À SOUMETTRE AU FINANCEMENT DES PIT ET DU FVC LES CHANTIERS DE L'ADAPTATION À FINANCER ET À METTRE EN ŒUVRE			
OBJECTIF GLOBAL DE LA STRATÉGIE D'ADAPTATION L'OBJECTIF GLOBAL ANTICIPÉ À L'HORIZON 2030			
Buts	Buts	Buts	Buts
Diminution de la vulnérabilité / augmentation de la résilience des systèmes productifs Maintien ou accélération de la croissance dans les secteurs d'activité qui reposent sur l'exploitation de ressources naturelles renouvelables	Diminution de la vulnérabilité / augmentation de la résilience des populations urbaines et rurales en matière hydrique et de prévention aux maladies environnementales Maintien ou accélération de la croissance dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique	Diminution de la vulnérabilité / augmentation de la résilience des populations vivant dans les villes et à la campagne Contribution ininterrompue des villes et villages aux activités économiques qui ont cours et à leur contribution à la croissance accélérée du pays	Intégration de la prise en compte des exigences de l'adaptation aux effets des changements climatiques dans la Vision Togo 2030 Engagement véritable, soutenu et conséquent du pays envers les CC et le Fonds Vert Climat
100 - Premier chantier	200 - Deuxième chantier	300 - Troisième chantier	400 - Quatrième chantier
PROTECTION, RÉHABILITATION ET MISE EN VALEUR DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS ET PRODUCTIFS	PROTECTION, RÉHABILITATION ET MISE EN VALEUR DES AQUIFÈRES ET RESSOURCES HALIEUTIQUES MARINERES, FLUVIALES, LACUSTRES ET AUTRES	PROTECTION, RÉHABILITATION, MISE EN VALEUR ET GESTION DURABLE DU LITTORAL	PROTECTION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS, RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET MISE À NIVEAU DES SERVICES ESSENTIELS
101 Protection et réhabilitation des terres arables	201 Protection et recharge des aquifères et plans d'eau	301 Contrôle de l'érosion et des inondations (ingénierie)	401 Cartographie des zones inondables
101.1 - Réduction de la vulnérabilité des filières porteuses	201.1 - Approvisionnement des villes (by-damages urbains)	302 Protection des infrastructures publiques (ingénierie)	402 Caractérisation de la vulnérabilité des villes/villages
101.2 - Réduction de la vulnérabilité des cultures de rente	201.2 - Approvisionnement des villages (hydronautique villageoise)	303 Sauvegarde et mise en valeur des potentiels	402.1 - Milieux bâtis vulnérables (urban, rural)
101.3 - Réduction de la vulnérabilité cultures vivrières	201.3 - Approvisionnement industriel	304 Contrôle des pollutions et nuisances	402.2 - Centres de services essentiels (écoles, santé, etc.)
101.4 - Réduction de la vulnérabilité des pâturages	201.4 - Assainissement des sources d'approvisionnement	304.1 Traitement des eaux usées	402.3 - Services publics (aqueduc, égout, déchets, électricité)
101.5 - Introduction de nouveaux modes de gestion	201.5 - Protection des sources d'approvisionnement	304.2 Contrôle des décharges en mer	402.4 - Circulation des personnes
101.6 - Recherche appliquée (résilience-performance)	201.6 - Recherche appliquée (conservation-réutilisation)	305 Renforcement de la gouvernance	403 Gestion des risques liés aux inondations
102 Réhabilitation des écosystèmes forestiers + autres	202 Protection/opération des zones de pêche	305.1 - Renforcement institutionnel	403.1 - Construction d'infrastructures de contrôle/régulation
102.1 - Réhabilitation de la filière bois-énergie	202.1 - Amélioration de la connaissance de la ressource	305.2 - Ajustement du cadre juridique et réglementaire	403.2 - Gestion des risques de pollution (bois, déchets, etc.)
102.2 - Réhabilitation des autres filières productives	202.2 - Ajustement du cadre légal et réglementaire	305.3 - Participation des communautés côtières	403.3 - Gestion des risques sanitaires (infection, épandages, etc.)
102.3 - Promotion de l'agroforesterie	202.3 - Protection des frayères et milieux fragiles	305.4 - Implémentation des mesures adaptatives	404 Protection des infrastructures de transport
102.4 - Protection et gestion des zones humides	202.4 - Développement de filières productives	305.5 - Gestion intégrée de la zone littorale	404.1 - Routes nationales (dégâts, chusés, ponts, etc.)
103 Maîtrise de l'eau		305.6 - Implémentation d'un système de suivi	405 Protection des infrastructures hydro-électriques
103.1 - Aménagement de retenues pluviales (irrigation)		306 Renforcement de la résilience des communautés	405.1 - Protection/maîtrise à niveau des digues et barrages
103.2 - Aménagement de retenues pluviales (abreuvement)		306.1 - Ajustement des moyens de subsistance	405.2 - Protection des équipements de transport
103.3 - Drainage et protection des terres (érosion)			406 Protection des équipements de communication
104 Restauration des habitats naturels (faune/oiseau)			406.1 - Infrastructures (téléphone - internet)
104.1 - Contrôle du braconnage			407 Protection de la santé publique
105 Protection des infrastructures de production			407.1 - Contrôle des mûx de prolifération des vecteurs des maladies environnementales
105.1 Pêches et routes de desserte agricole ou forestière			407.2 - Contrôle de la reproduction des vecteurs
105.2 Autres infrastructures (équipements, etc.)			407.3 - Assainissement des zones endémiques
106 Information sur les événements météorologiques (météo)			407.4 - Mise en place d'un service de veille sanitaire
106.1 Renforcement services hydrométéorologiques			408 Déplacement des zones difficilement accessibles
107 Contrôle/Prévention des agressions			408.1 - Construction de pistes
107.1 - Contrôle des conditions favorisant les ravageurs			408.2 - Mise en place de moyens de communication
107.2 - Gestion et contrôle des feux de végétation			409 - Gestion de la relève après catastrophe
			409.1 - Programme d'intervention de la Sécurité civile
RÉSULTATS ESCOMPTÉS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
Potentialités et productivité des écosystèmes maintenus ou augmentés Revenus à fléants sécurisés ou augmentés	Réserves d'eau potable sécurisées et suffisantes pour répondre aux besoins des villes et villages Potentialités agro-sylvo-pastorales maintenues / augmentées Potentialités halieutiques augmentées / mises à profit	Érosion côtière/Inondations/Pollutions contrôlées Infrastructures publiques/communautaires sécurisées Activités productives sécurisées Milieux naturels et humain assainis et productifs	Espaces sûrs aux inondations/croissances/communs Établissements humains moins vulnérables / plus résilients Infrastructures de service moins vulnérables / plus résilients Populations moins vulnérables plus résilientes (villes/villages)
La vulnérabilité des milieux naturels et le bâti est amoindrie et la résilience des écosystèmes productifs et des populations exposées est nettement renforcée			

STRATÉGIE D'ATTÉNUATION DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET STRUCTURE DU PROGRAMME-PAYS À SOUMETTRE AU FINANCEMENT DES PITF ET DU FVC		LES CHANTIERS DE L'ATTÉNUATION À FINANCIER ET À METTRE EN ŒUVRE	
OBJECTIF GLOBAL DE LA STRATÉGIE D'ATTÉNUATION			
Aporter une contribution à l'effort global consenti par l'ensemble des pays pour limiter l'accroissement de la température et l'importance des impacts néfastes des changements climatiques à l'échelle mondiale		BUTS	
BUTS		BUTS	
Réduire la contribution du secteur industriel et des ménages à la production de GES	Réduire la contribution du secteur agricole et de l'élevage à la production de GES et augmenter sa capacité de fixer le carbone dans le sol	Réduire la demande en énergie fossile et favoriser la production d'énergies propres et renouvelables Développer la culture de l'économie d'énergie	Intégrer la prise en compte des exigences de l'atténuation des changements climatiques dans la Vision Togo 2030 Assurer l'engagement véritable, soutenu et conséquent du pays envers les CC et le Fonds Vert Climat
100 - Premier chantier		400 - Quatrième chantier	
<p>RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES ÉMANANT DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET DE LA COMBUSTION D'ÉNERGIE FOSSILE</p> <p>101 Mise à niveau du cadre juridique/réglementaire</p> <p>102 Promotion de la réduction des GES dans l'industrie minière et de la transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de tables rondes - Implantation de projets pilotes - Implantation de nouveaux modes de production <p>103 Production/utilisation de biocarburant</p> <p>104 Développement du transport en commun</p> <p>105 Amélioration de la gestion des déchets</p> <p>106 Appui à la R&D (modes opératoires sobres en carbone)</p>		<p>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE À FAIBLE ÉMISSION DE GES ET PROMOTION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE EN VILLE COMME À LA CAMPAGNE</p> <p>300 - Troisième chantier</p> <p>301 Promotion des projets hydro-électriques</p> <p>302 Promotion des projets de production d'énergie solaire</p> <p>303 Promotion de l'utilisation de l'énergie géotherme</p> <p>304 Promotion de l'utilisation de la biomasse</p> <p>305 Promotion de l'utilisation des foyers améliorés</p> <p>306 Promotion du transport en commun</p> <p>307 Rejoindre le parc automobile</p> <p>308 Promotion de l'utilisation d'équipements performants en termes d'utilisation d'énergie</p> <p>309 Promotion du compostage et de la récupération</p> <p>310 Promotion d'une culture d'économie de l'énergie</p>	
<p>RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES ÉMANANT DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE, DE LA FORESTIERIE ET DE L'AFFECTATION DES TERRES</p> <p>201 Contribution du secteur agricole</p> <p>201.1 - Contrôle des feux de végétation</p> <p>201.2 - Utilisation appropriée des matières organiques</p> <p>201.3 - Promotion des pratiques visant à améliorer la fixation du carbone dans les sols</p> <p>201.4 - Caractérisation des sols pour utilisation adaptée</p> <p>201.5 - Gestion participative des bonnes pratiques</p> <p>201.6 - R&D (gestion optimale des résidus)</p> <p>201.7 - R&D (gestion optimale des résidus)</p> <p>202 Contribution de l'élevage</p> <p>202.1 - Introduction de fourrages performants (digestion)</p> <p>202.2 - Promotion des races locales (résistance)</p> <p>202.3 - Promotion de l'élevage extensif</p> <p>202.4 - R & D (gestion optimale des déchets)</p> <p>203 Contribution de la foresterie</p> <p>203.1 - Extension du domaine forestier</p> <p>203.2 - Promotion du rôle socio-économique de la forêt</p> <p>203.3 - Gestion durable du patrimoine forestier</p> <p>204 Gestion optimisée de l'espace et des ressources</p> <p>204.1 - Promotion de l'agroforesterie (plantations privées et communautaires)</p> <p>204.2 - Régénération des sites dégradés</p> <p>204.3 - Aménagement de sites touristiques</p> <p>204.4 - Aménagement d'aires protégées</p>		<p>Renforcement du cadre légal, réglementaire ou institutionnel qui assure la gouvernance du Programme-pays</p> <p>401.1 - Renforcement de la Commission nationale du Développement durable - CNDD</p> <p>401.2 - Renforcement du Comité national Changement Climatique - CNCC</p> <p>401.3 - Renforcement du Comité national Plan d'action national pour l'adaptation - CNPNA</p> <p>402 Renforcement du cadre institutionnel qui assure la gestion et la mise en œuvre du Programme-pays</p> <p>402.1 - Renforcement des capacités de l'AND</p> <p>402.2 - Renforcement des capacités des partenaires nationaux de la mise en œuvre (EA et autres)</p> <p>403 Renforcement du cadre institutionnel multisectoriel partie prenante de la mise en œuvre du Programme-pays</p> <p>403.1 - Renforcement des points focaux délégués auprès du Comité Fonds Vert Climat Togo (CFVCT)</p> <p>403.2 - Renforcement des capacités prévisionnelles des services météorologiques</p> <p>404 Renforcement des capacités dans les initiatives en cours relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	
RÉSULTATS ESCOMPTÉS		RÉSULTATS ESCOMPTÉS	
<p>Cadre juridique/réglementaire révisé et mis en place</p> <p>Collaboration du secteur industriel obtenue (privé/public)</p> <p>Utilisation de foyers améliorés largement répandue</p> <p>Réduction notable de l'utilisation de carburant fossile dans les transports</p> <p>Utilisation d'équipements sobres largement répandue</p>	<p>Gestion optimisée des pratiques agricoles et de l'élevage contribuant à la réduction de la production des GES et à la fixation du carbone dans le sol</p> <p>Régénération, mise en valeur et protection des écosystèmes dégradés à potentiel de captation des GES.</p>	<p>Plus grande efficacité et efficacité dans la mise en œuvre du Programme-pays</p> <p>Niveau plus élevé d'appropriation de la mise en œuvre du Programme-pays par les parties prenantes</p>	<p>Renforcement de la gouvernance du Programme-pays</p> <p>Développement durable - CNDD</p> <p>Changement Climatique - CNCC</p> <p>Renforcement du Comité national Plan d'action national pour l'adaptation - CNPNA</p> <p>Renforcement du cadre institutionnel qui assure la gestion et la mise en œuvre du Programme-pays</p> <p>Renforcement des capacités de l'AND</p> <p>Renforcement des capacités des partenaires nationaux de la mise en œuvre (EA et autres)</p> <p>Renforcement du cadre institutionnel multisectoriel partie prenante de la mise en œuvre du Programme-pays</p> <p>Renforcement des points focaux délégués auprès du Comité Fonds Vert Climat Togo (CFVCT)</p> <p>Renforcement des capacités prévisionnelles des services météorologiques</p> <p>Renforcement des capacités dans les initiatives en cours relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>
RÉSULTAT GLOBAL ANTICIPÉ À L'HORIZON 2030			
Le pays rencontre ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pris dans le cadre de la CCNUCC et de la CPDN			